

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-294 du 26 novembre 1976

portant nomination des Membres du Conseil
d'Administration de la Société Béninoise
de Matériaux de Construction (SOBEMAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret, n° 75-220 du 17 Septembre 1975 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise de Matériaux de Construction (SOBEMAC),

SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. -- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise de Matériaux de Construction (SOBEMAC) les Camarades dont les noms suivent :

- | | |
|----------------------|--|
| - VIDEGLA Pamphile | - Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ; |
| - MAHOUEKPO Gaston | - Représentant du Conseil National de la Révolution ; |
| - YORO André | - Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ; |
| - ASSOGBA Pierre | - Représentant le Ministre chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures ; |
| - IBRAHIM Souradjou | - Représentant le Ministre des Finances ; |
| - OROU GUIDOU Bakari | - Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ; |
| - MEGNANSAN Thomas | - Représentant le Ministre chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ; |

- AMOUSSOU-GUENOU Eloi - Représentant le Ministre de l'Equipeement
- AMOUSSOU Bruno - Directeur Général de la B.C.B.
- ASSOGBA François - Représentant du Personnel
- HOUNKANLIN Faustin - " " "
- N'TCHA Félix - " " "
- SODJO Antoine - " " "
- TOZOUN Richard - " " "
- Le Commissaire du Gouvernement.

Article 2.- Le Camarade Pamphile VIDEGLA, représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel...

Fait à Cotonou, le 26 novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme

André ATCHALE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 SGG 4 CNR 4 SPD 2 MCT 8 Autres Ministères 14
SOBEMAC 10 Intéressés 15 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Cde Chanc 5
Chamb.Com 4 UNB-FSJEP 4 BN 2 JORPB 1;- BCB 2.-